



Communiqué

DIFFUSION IMMÉDIATE

**CNW Code 68 + 40
+ Hebdos**

INVESTISSEMENT CANADA-QUÉBEC DE PLUS DE 25 M\$ POUR UN PROJET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION À SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, le 26 juillet 2012 – L'honorable sénateur Jean-Guy Dagenais et M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ont confirmé aujourd'hui l'engagement des gouvernements du Canada et du Québec à verser une contribution conjointe d'un maximum de 25 776 582 \$ à la Ville de Saint-Hyacinthe pour la réalisation de la deuxième phase d'un projet qui vise l'implantation d'infrastructures complémentaires pour le traitement des matières organiques par biométhanisation. La contribution du gouvernement fédéral pourrait atteindre 11 387 011 \$ dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte. Pour sa part, le gouvernement du Québec apporte une contribution de 14 389 571 \$, un montant versé dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). La contribution du gouvernement du Québec s'ajoute à celle de 5 666 667 \$, versée pour la réalisation de la première phase du projet. Cette annonce s'est déroulée en présence du maire de la Ville, M. Claude Bernier, de la présidente et chef de la direction de Gaz Métro, M^{me} Sophie Brochu, et de nombreux partenaires.

« Notre gouvernement met l'accent sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme. Nous sommes fiers d'appuyer financièrement des projets d'infrastructure, tels que l'expansion de l'usine de biométhanisation de Saint-Hyacinthe, qui aident à créer des emplois, protéger l'environnement et offrir plus de possibilités économiques aux Québécois », a déclaré le sénateur Dagenais.

« D'ici 2015, nous visons à recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles au Québec. Je constate avec plaisir et enthousiasme que la Ville de Saint-Hyacinthe pose des gestes concrets pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, un des plus ambitieux de la récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Avec ce projet, la Ville met en œuvre une gestion habile et innovante de ses matières résiduelles qui ouvre la porte à une occasion d'affaires unique. Cette initiative, qui aura des répercussions tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, nous donne un exemple parfait d'économie durable », a déclaré le ministre Arcand.

« Ces investissements nous permettront de concrétiser notre vision en matière de développement durable. Nous pourrions produire davantage de biogaz grâce au traitement des matières organiques recueillies lors de la collecte à trois voies mise en place par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Nous deviendrons ainsi la première technopole agroalimentaire "verte" qui offre à l'industrie des solutions environnementales

simples pour le traitement des rejets alimentaires », a affirmé M. Claude Bernier, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les nouvelles installations permettront à la Ville d'accroître sensiblement sa production de biogaz. Avec l'ajout de ces équipements, la Ville sera en mesure de traiter 132 000 tonnes humides de matières résiduelles. La réalisation de cette deuxième phase marque également le début d'une collaboration entre la Ville de Saint-Hyacinthe et Gaz Métro, qui s'est engagé à se porter acquéreur de la production de biométhane de la Ville. La production annuelle de biométhane atteindrait 6 millions de mètres cubes dès les premières années et pourrait atteindre à terme jusqu'à 13 millions de mètres cubes par année.

La deuxième phase du projet, qui s'amorcera bientôt, vise à accroître la capacité de traitement des matières résiduelles de la Ville par l'implantation de deux hydrolyseurs, de deux digesteurs, de deux centrifugeuses et d'une station de réception des résidus de table et des résidus verts.

La contribution fédérale à ce projet est conditionnelle à ce qu'il satisfasse aux exigences du Fonds pour l'infrastructure verte; en particulier à ce que le processus d'appel d'offres établi par la Ville de Saint-Hyacinthe soit compétitif, équitable, transparent et conforme à l'Accord sur le commerce intérieur. La contribution fédérale est assujettie également à la signature d'une entente de contribution avec le gouvernement du Québec. Le projet devra aussi satisfaire, là où il y a lieu, aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux exigences en matière de consultations autochtones.

Le Fonds pour l'infrastructure verte

Le Fonds pour l'infrastructure verte est un élément essentiel du Plan d'action économique du Canada. Il est axé sur des priorités telles que l'amélioration des installations de traitement des eaux usées, les dispositifs de production et de transport de l'énergie propre, ainsi que les investissements dans les énergies hydroélectrique, éolienne et solaire. Les infrastructures de l'énergie propre contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz carbonique.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Ce programme est mis de l'avant par le gouvernement du Québec et prévoit un soutien financier d'Infrastructure Canada, qui pourrait atteindre, pour certains projets, jusqu'à un tiers des dépenses acceptées.



Crédit photo Patrick Roger

Le maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, M. Claude Bernier, l'honorable sénateur Jean-Guy Dagenais, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs M. Pierre Arcand et la présidente et chef de la direction, Mme Sophie Brochu.

- 30 -

SOURCES :

Geneviève Sicard
 Attachée de presse
 Cabinet du ministre des Transports, de
 l'Infrastructure et des Collectivités
 Tél. : 613 991-0700

Maxime Sauvageau
 Directeur des communications - Conseiller
 politique
 Cabinet du ministre du Développement durable,
 de l'Environnement et des Parcs
 Tél. : 418 521-3911

INFORMATION :

Infrastructure Canada
 Tél. : 613 960-9251
 Sans frais : 1 877 250-7154

Relations médias
 Ministère du Développement durable, de
 l'Environnement et des Parcs
 Tél. : 418 521-3991